

Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2020

4ème commission – Rapport n°6

**Amendement déposé par Dénia HAZAZ
au nom des élus du groupe des Forces de Progrès**

Les jeunes, et particulièrement les jeunes de moins de 25 ans, sont plongés dans une précarité encore plus grande avec la crise sociale et économique que connaît notre pays. C'est le rôle du Conseil Départemental, chef de file des solidarités, que de les accompagner.

Il est donc proposé d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes.

Cette dépense supplémentaire est financée par la baisse des crédits inscrits pour les cotisations à diverses associations.

REJETÉ

Dépenses de fonctionnement

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Economie proposée	Nouveau BP 21
	6281	Concours diverses cotisations	662 400,00 €	100 000,00 €	562 400,00 €

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Dépense proposée	Nouveau BP 21
	6556	Contribution à des fonds	811 613,00 €	100 000 €	911 613 €